

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2019 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 4 avril 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 11 avril 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHÉLÉMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jeannine SUAREZ à Christiane SAMSON
Michel COUPERIER à Bernard GARCIA
Philippe OSSEDAT à Frédérique BARADUC
Claude NOWOTNY à Marie-Noëlle BONNARD
Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT
Benoit GENEIX à Thierry DEGLON

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Bernard LORTON, André IMBERDIS, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Carine BRODIN

Conseillère suppléante ayant voix délibérante : Séverine CHAPUIS

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**PROLONGEMENT DU SERVICE LOCAL D'INTERVENTION POUR LA
MAÎTRISE ÉNERGÉTIQUE (SLIME) SUR 2019 ET 2020**

Rapporteuse : *Christiane SAMSON, Vice-Présidente*

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

47

Suppléants ayant voix
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

6

Total votants :

54

Vu la délibération de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne n°20180712-18 du 12 juillet 2018 décidant d'expérimenter le dispositif SLIME de septembre 2018 à décembre 2018 ;

Considérant l'avis de la Commission Aménagement, habitat, urbanisme en date du 7 février 2019 proposant de poursuivre le dispositif pour une durée d'un an minimum, reconductible après évaluation, et de mettre en place un outil d'évaluation du service rendu aux ménages associant les travailleurs sociaux du territoire.

La rapporteure expose au Conseil Communautaire que le SLIME consiste à repérer les ménages modestes et très modestes - selon les critères de ressources de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) - en situation de précarité énergétique, puis à effectuer des visites à leur domicile afin de :

- les conseiller sur les usages et les comportements quotidiens leur permettant de faire des économies d'énergie ;
- leur installer au besoin de petits équipements pour améliorer le confort de leur logement ;
- les orienter vers les acteurs adéquats si la situation le nécessite : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (Opah-RU), Programme d'Intérêt Général (PIG) ou Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL).

Les prestations de visite, de sensibilisation aux bonnes pratiques et de pose de petits équipements ont été confiées à Actypôles Thiers.

En amont, le repérage des ménages a été effectué par les travailleurs sociaux du territoire : Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), Maison des solidarités, Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Il n'y a donc eu aucune communication grand public sur le SLIME.

Chaque dossier a été examiné par un Comité Précarité énergétique composé des mêmes acteurs que les Comités Techniques et Sociaux (CTS) de l'Opah-RU et des PIG, afin de définir les préconisations.

L'objectif initial de l'expérimentation était d'accompagner 30 ménages ; elle en a finalement concerné 8.

Ce décalage s'explique notamment par :

- la trop courte durée de l'expérimentation ;
- la difficulté pour les assistantes sociales du Département de prendre pleinement possession du dispositif en pleine période de réorganisation de la Circonscription d'action médico-sociale de Thiers en Maison des Solidarités.

Comme proposé par la Commission Aménagement, habitat, urbanisme, le dispositif pourrait être prolongé pour 1 an reconductible une fois après évaluation intermédiaire, avec comme objectif d'accompagner 30 ménages/an, selon le plan de financement annuel suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Charges de personnels de la collectivité (16. j.)	250 € x 16 j. = 4 000 €	Valorisation des CEE	380 € x 30 visites = 11 400 €
Partenaire opérationnel (Actypôles)	260 € x 30 visites = 7 800 €		
Communication	1 500 €	Autofinancement	5 200 €
Visites à domicile : coûts de déplacement + petits équipements (Actypôles)	10 € x 30 visites + 100 € x 30 visites = 3 300 €		
TOTAL	16 600 €	TOTAL	16 600 €

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le plan de financement ci-dessus,
- **Sollicite** le soutien du Comité de Liaison pour les Énergies Renouvelables (CLER), Réseau pour la transition énergétique, une association française agréée pour la protection de l'environnement, qui valorisera au nom de la Communauté de Communes les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) induits ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 54	Conseillers présents : 48	Représentés : 6	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54	Pour : 54	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon



AR PREFECTURE

063-200070712-20190411-20190411_62-DE
Regu le 19/04/2019